

## COMMUNE DE FAUCON DU CAIRE 04250

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE FAUCON DU CAIRE**

**Séance du Mercredi 07 juin 2017 à 18 heures**

*Présents : Messieurs ZUNINO Robert - BERNARD Auguste - PLACIDE Edmond –  
GUERASSIMENKO Daniel - Mme PLACIDE Josiane - RIFFAUT Eric*

*Excusés : 0*

*Absent : 1 NICOLAS François*

*Votants : 6*

**N° 12/2017****OBJET : Etude pour requalification et aménagement d'un espace public**

La parcelle centrale du village, devant la mairie, va devenir propriété de la commune. Pour l'instant simple jardin potager, il y a lieu d'envisager son aménagement afin qu'elle puisse être utilisée par la population :

- Etude : 6 000,00€ HT
- Aménagement : 11 500,00€ HT
  - Création de jeux d'enfants
  - Jeu de pétanque
  - Espaces ombragés, et de villégiature
  - Tables, bancs etc...

Pour un montant global de 17 500,00 € HT

Considérant les moyens de la commune, Monsieur le Maire indique qu'il est possible de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental, au titre du FODAC.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- **DECIDE** la création du programme d'investissement pour l'étude de la requalification et l'aménagement d'un espace public.
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental au titre du FODAC selon le plan de financement suivant :

Etude : 6 000,00€ HT

Aménagement : 11 500,00€ HT

**Total de l'opération : 17 500,00 € HT**

**Subvention FODAC 12 200,00€**

**Autofinancement communal : 5 300,00€**

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer la demande d'aide FODAC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 13/2017****OBJET : Acquisition d'un terrain pour aménagement d'un espace public : demande d'aide auprès de la Région PACA**

Le conseil municipal de la commune, depuis de nombreuses années, souhaite acquérir les parcelles B264, B539, et B540 d'une surface totale de 579 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur DAVIN Jean-Marie, au centre du village, devant la mairie, afin d'y aménager un espace public.

Le montant de l'acquisition est prévu à hauteur de 34 400.00 €.

Considérant les moyens de la commune, Monsieur le Maire indique qu'il est possible de solliciter une aide auprès de la Région PACA, au titre du FRAT (pour les communes de moins de 1 250 habitants).

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles B264, B539, et B540 d'une surface totale de 579 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur DAVIN Jean-Marie, afin d'y aménager un espace public, pour un prix de 34 400.00 €.
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Régional PACA au titre du FRAT (communes de moins de 1 250 habitants) selon le plan de financement suivant :
 

<b>Total de l'opération Acquisition :</b>	<b>34 400,00 €</b>
<b>Subvention FRAT</b>	<b>12 000,00€</b>
<b>Autofinancement communal :</b>	<b>22 400,00€</b>
- **APPROUVE** l'acte d'engagement relatif à cette demande.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer la demande d'aide FRAT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### N° 14/2017

##### **OBJET : Modification des statuts du SDE 04 : siège social**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le comité syndical du SDE04 a adopté un projet de modification statutaire lors de sa séance du 31 mars 2017.

Cette modification prévoit le changement du siège social du SDE04 de « l'immeuble la Source-Bâtiment 39 Avenue du 8 mai 1945 à 04000 DIGNE-LES-BAINS » **dans les nouveaux locaux dont le SDE est propriétaire au 5 rue Bad Mergentheim à 04000 DIGNE LES BAINS.**

Il convient donc de procéder à une modification des statuts de la façon suivante :

Article 1<sup>er</sup> Constitution : Le siège social du Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute Provence est fixé à 5 rue Bad Mergentheim à 04000 DIGNE LES BAINS.

Le reste des statuts reste inchangé.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter la modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts du SDE04 telle que proposée.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- **APPROUVE** la modification statutaire du SDE04 telle que présentée.

#### N° 15/2017

##### **OBJET : Attribution d'une subvention communale**

Monsieur le Maire informe indique aux membres du conseil municipal, qu'il a reçu de la part du comité des fêtes de Faucon-du-Caire, une demande de subvention dans le cadre des manifestations proposées sur la commune.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- **DECIDE** d'attribuer au Comité des Fêtes de la commune de Faucon du Caire, la somme de : 1 000,00 € au titre de l'année 2017.
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget général à l'article 6574.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au mandatement.

#### N° 16/2017

##### **OBJET : DIAGNOSTIC DU TAUX DE COMPLEMENT DE LA STATION D'EPURATION**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal, qu'il est nécessaire d'envisager d'effectuer le curage des boues à partir d'une dizaine d'années de service des lagunes.

L'année de mise en service de la station de Faucon du Caire est 1997. Il n'y a jusqu'à présent jamais eu de curage de la lagune.

Aussi, pour appréhender le taux de comblement actuel de la lagune, il a été réalisé une bathymétrie qui a consisté en la mesure de la hauteur des boues déjà présentes dans les différents bassins.

Cette bathymétrie ayant conclu à l'utilité d'une étude préalable à l'épandage (phase 1) et à un bilan agronomique simplifié (phase 2).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide du département et de l'agence de l'eau, considérant le montant estimé de cette opération : environ 4 901.00 €

**Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** de procéder à une étude préalable à l'épandage (phase 1) et à un bilan agronomique simplifié (phase2).

**ADOPTE** le plan de financement proposé ci-dessus ;

Coût de l'étude préalable à l'épandage (phase 1) et à un bilan agronomique simplifié (phase2).

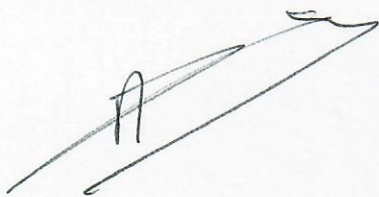
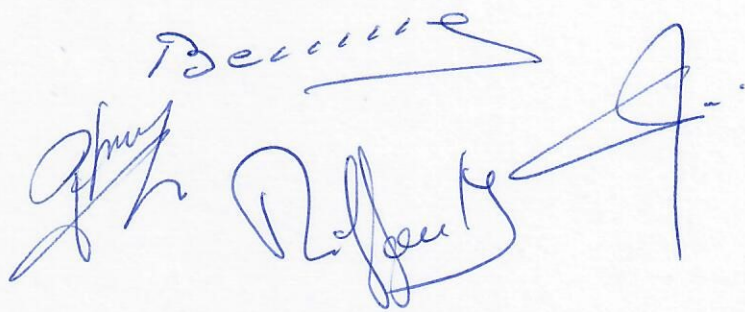
<b>TOTAL H.T. :</b>	<b>4 901.00 €</b>
Agence de l'Eau	1 960.00 €
Conseil Départemental	1 960.00 €
Autofinancement communal :	981.00 €

- **AUTORISE** le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, la subvention de l'agence de l'eau et à nous la verser.
- **CHARGE** Monsieur le maire d'effectuer les demandes de subvention auprès du conseil départemental et de l'agence de l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

Le Maire,

Les conseillers municipaux,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be the name 'A' followed by a stylized flourish.A collection of handwritten signatures in blue ink. At the top, the word 'Beauville' is written in a cursive style. Below it are several distinct signatures, including one that appears to be 'Jean' and another that looks like 'D. B...'.